



Bases de Défense :

combien, quand, comment ?

De multiples informations, parfois contradictoires, circulent sur la future organisation territoriale du ministère qui prévoirait des regroupements de Base de Défense. A ce jour, aucune information officielle n'a été effectuée à l'adresse des organisations syndicales, si ce n'est une possible cartographie des BdD évoquée dans un groupe de travail relatif aux périmètres des comités sociaux. Il est pour le moins surprenant que ce soit la Sous-Direction de l'Action Sociale des Armées (SDAS) qui informe les organisations syndicales sur un tel sujet.

Selon certaines informations en notre possession, la ministre des Armées s'apprêterait à faire des annonces en la matière mi-mars, ce qui pour **Force Ouvrière** poserait un réel problème de calendrier dans la mesure où le comité technique ministériel (CTM) a lieu le 5 avril. En effet, sachant que les organisations syndicales doivent être en possession des textes 15 jours francs avant le CTM, soit le 21 mars, on voit mal comment les textes d'organisation pourraient être rédigés entre le 15 et le 21 mars...

Au-delà des textes d'organisation, il conviendra de revoir la cartographie des CT de BdD qui découlera de cette réforme territoriale. Pour **Force Ouvrière**, présenter une nouvelle cartographie des CT de BdD et des CHSCT sans concertation préalable constituerait une curieuse conception du dialogue social en cette année d'élections.

Il est louable que la SDAS tente d'anticiper sur une future cartographie des BdD qui n'a pas encore été validée par la ministre, mais si toute l'administration se met à anticiper sur ce qui ne constitue à cette heure qu'une hypothèse, on risque fort de se retrouver une fois encore face à une communication tous azimuts, désordonnée, dans laquelle chacun annonce ce qu'il veut ou ce qu'il croit savoir, ce qui ne ferait que rajouter de l'inquiétude aux interrogations légitimes des personnels, civils comme militaires.

Au-delà de ces aspects liés aux élections de fin d'année et de dialogue social, **Force Ouvrière** s'interroge sur les conséquences de cette réforme en termes d'emplois, notamment de personnels civils.

En tant que représentants de personnels civils, il est primordial que les organisations syndicales soient informées des restructurations et réorganisations que sont susceptibles d'entraîner ces regroupements ou suppressions de bases de Défense.

Si l'on en croit les rumeurs actuelles, le ministère s'orienterait vers un passage de 51 BdD à 38 selon le schéma suivant :

- Suppression de la BdD de Dijon
- Fusion des BdD de Colmar et Strasbourg
- Intégration de la BdD de Montlhéry à la BdD d'Ile de France
- Intégration de Montauban à la BdD de Toulouse
- Intégration d'Agen à la BdD de Bordeaux
- Fusion des BdD de Gap, St Christol et Marseille
- Fusion des BdD de Lyon, Valence et La Valbonne
- Fusion des BdD de Charleville-Mézières et Mourmelon
- Fusion des BdD de Belfort et Besançon
- Fusion des BdD de Poitiers et Angoulême
- Fusion des BdD de Verdun et Metz
- Fusion des BdD de Rennes et Coëtquidan-Vannes
- Intégration du camp du Larzac à la BdD de Nîmes
- Transfert de la BA Orange à la BdD d'Istres

Alors, info ou intox ? Et si info, quand et comment ?

Paris, le 27 février 2018

